



EURE ET LOIR Pour l'autorité compétente par délégation



Sous-direction Santé
Groupement Santé, Sécurité, Qualité de Vie en Service
Service Hygiène, Sécurité, Qualité de Vie en Service

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-282800366-20240112-2024_HS_126-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/01/2024

Publication : 16/01/2024

Chartres, le vendredi 12 janvier 2024

**Le président du conseil d'administration du
service départemental d'incendie et de
secours**

Réf. : 2024 – HS – 126

Arrêté annuel d'habilitation à la maintenance des détecteurs de gaz

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la quatrième partie du code du travail et notamment le livre III ;

Vu la formation à la maintenance des détecteurs de gaz ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps ;

ARRÊTE

Article 1 - Au titre de l'année 2024, dans le cadre de la maintenance des détecteurs de gaz, la liste des personnels autorisés à réaliser la maintenance, la réparation, le changement de capteurs et la calibration des instruments BW, du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir, est arrêtée comme suit :

- Cédric GERAY
- Didier LESBATS

Article 2 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir.